

**RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL À L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE VALANGIN
CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN MC-V-007 INTITULÉ « UN ABRIBUS POUR LA
BOR »**

Mesdames, Messieurs,

Le 2 octobre 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

En substance, le mandat citoyen que vous nous adressez nous demande de réaliser un abribus à l'arrêt de bus de la Borcarderie pour améliorer le confort des utilisatrices des transports publics.

Cet élément sera traité dans le cadre d'une réflexion globale sur le régime de vitesse et de circulation dans Valangin, avec une possible adaptation de l'aménagement routier à la clé à la Borcarderie, comme nous l'avons annoncé dans la réponse au mandat de l'assemblée citoyenne « réhabilitation du trottoir à la rue des Scies ». Ces réflexions seront engagées dès cette année.

En restant à votre disposition pour des échanges complémentaires, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 12 mai 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,


Violaine Blétry-de Montmollin

Le chancelier,


Daniel Veuve